

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 15 juin 2015 ouverte.

**RÉSOLUTION
2015-06-190**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2015
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2015
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 12 mai 2015
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de l'environnement tenue le 2 juin 2015
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-18 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur rue, sur une partie de la rue François, d'interdire le stationnement sur rue, sur une partie des rues des Cigales et Toulouse et abrogeant l'annexe 1 de l'article 2 du Règlement numéro 332-17

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 399-20-2 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015

6. Administration générale

- 6.1 Demande d'appui de l'Union des municipalités du Québec – Obtention de l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau
- 6.2 Demande d'une carte de crédit pour le coordonnateur intérimaire du Service du loisir et de la culture – Monsieur Gaétan Roger – Limite de crédit de 1 000 \$
- 6.3 Vœux de condoléances aux proches de feu, Jacques Parizeau, économiste, professeur et homme politique
- 6.4 Démission de monsieur Vincent Labelle à titre de pompier en date du 5 juin 2015 et ouverture d'un poste
- 6.5 Autorisation de destruction de documents – Octroi du contrat à Recy-Groupe inc.
- 6.6 Contrôle des animaux – Adjudication du contrat – L'Arche de Noé Récupération inc.

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 mai au 4 juin 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2015-06-01
- 7.3 Dépôt du rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 70, rue Clifton
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 986, chemin des Patriotes

9. Travaux publics

- 9.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Autorisation de signature
- 9.2 Travaux d'infrastructures de la rue d'Oxford – Avis de changement
- 9.3 Travaux d'infrastructures des rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple – Octroi d'honoraires professionnels supplémentaires – Firme d'ingénierie Génipur inc.
- 9.4 Mise aux normes du système de sécurité incendie d'un bâtiment municipal – Octroi d'un mandat – Firme D.M. Sécurité & AlarMaximum
- 9.5 Autorisation de signature – Vente à l'enchère – Tracteur Kubota (F2400) avec équipements – Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Commandite de la Ville
- 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre Espace Libre Expression – Maison des Jeunes des Quatre fenêtres

- 10.3 Octroi d'une gratuité de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Centre périnatal Le Berceau
- 10.4 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire – Octroi d'une aide financière
- 10.5 Demande de soutien financier – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire
- 10.6 Appuis de la Ville – Projet de revitalisation et de développement de La Colonie Les Bosquets Albert-Hudon et demande de subvention
- 10.7 Club de canotage Otterburn – Paiement de la quote-part de la saison estivale 2014
- 10.8 Location de la piscine municipale du Centre Edmond Auclair – Tournage cinématographique – Autorisation de signature
- 10.9 Centre d'Action Bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Demande de soutien financier pour l'année 2015
- 10.10 Octroi d'une gratuité de la salle du centre culturel et communautaire et de la Pointe-Valaine – Coopérative de développement régional de la Montérégie
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h01 à 20h21 :

- 1. Juliette Parent Arbres/Réglementation**
- 2. Mario Lafleur 70, rue Clifton, modification de la façade –
Dépôt d'un document**
- 3. Michel St-Jean Avis de changement : rue d'Oxford**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danielle Lavoie, mairesse

Madame la mairesse fait état de l'évolution de certains dossiers depuis l'entrée en fonction du conseil en novembre 2013, soit :

1. Comités de citoyens

Ces comités ont été mis en place dès notre arrivée et ils continuent à faire des étincelles grâce à leurs recommandations judicieuses au conseil qui, bien souvent, y donne suite.

Que ce soit, entre autres :

- le comité de la sécurité municipale avec ses recommandations de non stationnement sur les rues ou coins de rue problématiques, la surveillance de la vitesse véhiculaire, le respect des piétons etc.;

- le comité de l'environnement avec la patrouille verte, le nettoyage des berges, des actions à prévoir dans le cadre du projet de la trame verte et bleue;
- le comité sur le sport, le loisir et la culture, avec le sondage citoyen sur les besoins des citoyens, la diffusion des activités, des projets en arts à soumettre au conseil.

De plus, les citoyens auront accès aux comptes-rendus des rencontres de ces comités à chaque séance ordinaire puisque le conseil a opté pour une structuration du fonctionnement de ces comités en y attribuant une ressource cléricale. Ainsi, les comités de citoyens s'expriment et le conseil en tient compte.

2. Tour Telus – Rencontre d'information le 11 juin 2015

Lors de la rencontre d'information sur la tour Telus du 11 juin dernier, environ cent-quarante (140) citoyens ont pu entendre nos experts en droit municipal et en télécommunication. Là encore, le conseil informe des travaux réalisés en cours d'année et convie les citoyens à prendre part à ces événements.

3. Subventions

Le personnel de la Ville, en collaboration avec le conseil, est à l'affût de ce qui peut favoriser financièrement la réalisation de nos projets quels qu'ils soient par la recherche et l'obtention de subventions que ce soit pour les infrastructures, les activités pour les aînés, la plage, la fête nationale, etc. C'est à poursuivre.

4. Gestion des finances

Madame la mairesse remercie madame Diane Gaudette, directrice des finances et trésorière à la Ville, pour la gestion rigoureuse des dépenses coïncidant avec le souci qu'a le conseil de gérer l'avoit citoyen avec toute la rigueur que cela exige.

Madame la mairesse exprime sa fierté pour le travail collectif réalisé. Aussi, elle souligne que le conseil tient à briller en vertu de ses réalisations et souhaite que les citoyens en fassent partie.

5. Soirée *Les aînés au printemps*, le 5 juin 2015

Madame la mairesse félicite et remercie les organisateurs ayant fait un succès de la soirée *Les aînés au printemps*, qui s'est déroulée au centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine le 5 juin dernier, soit :

- madame Doris Dubreuil, présidente de la FADOQ-OP;
- monsieur Nelson G. Tremblay, vice-président de la FADOQ-OP et conseiller municipal, *District 1 – Au pied de la montagne*;
- monsieur Brian Peddar, Richelieu Valley Community Learning Center.

Au total cent-vingt (120) personnes, tant francophones qu'anglophones, ont participé à cette soirée en provenance de :

- Otterburn Park;
- Mont-Saint-Hilaire;
- Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- McMasterville;
- Longueuil.

Madame la mairesse souligne qu'unir les citoyens des villes avoisinantes autour de projets communs ici, à Otterburn Park, vient combler une partie de ses ambitions.

Au nom du conseil, elle remercie également l'ensemble des participants et constate que nos aînés sont actifs et souhaitent le demeurer.

**RÉSOLUTION
2015-06-191**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 MAI 2015**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2015, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 27 MAI 2015**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2015.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
MUNICIPALE TENUE LE 12 MAI 2015**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 12 mai 2015.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE
L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 2 JUIN 2015**

Est déposé le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du comité de l'environnement tenue le 2 juin 2015.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
332-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION,
AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT SUR RUE, SUR UNE PARTIE
DE LA RUE FRANÇOIS, D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR RUE, SUR UNE PARTIE
DES RUES DES CIGALES ET TOULOUSE ET ABROGEANT L'ANNEXE 1 DE L'ARTICLE 2
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-17**

Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 332-18 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur rue, sur une partie de la rue François, d'interdire le stationnement sur rue, sur une partie des rues des Cigales et Toulouse et abrogeant l'annexe 1 de l'article 2 du règlement numéro 332-17.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 11 juin 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-20-2.

**RÉSOLUTION
2015-06-192**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-20-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
399-20 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mai 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le Règlement numéro 399-20-2 intitulé « Règlement numéro 399-20-2 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015 ».

**RÉSOLUTION
2015-06-193**

DEMANDE D'APPUI DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – OBTENTION DE L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU

CONSIDÉRANT que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

CONSIDÉRANT que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le conseil municipal appuie par les présentes, le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec.

**RÉSOLUTION
2015-06-194**

DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE COORDONNATEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – MONSIEUR GAÉTAN ROGER – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins du Service du loisir et de la culture de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour le coordonnateur intérimaire du Service du loisir et de la culture, monsieur Gaétan Roger, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION
2015-06-195**

**VŒUX DE CONDOLÉANCES AUX PROCHES DE FEU, JACQUES PARIZEAU,
ÉCONOMISTE, PROFESSEUR ET HOMME POLITIQUE**

CONSIDÉRANT que feu Jacques Parizeau est décédé le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'il a été un économiste, professeur et homme politique très investi et dévoué à toute cause touchant ou impliquant le Québec;

CONSIDÉRANT qu'il a été un acteur important et très engagé dans les dossiers tels que la nationalisation de l'électricité, la mise en place du Régime des rentes du Québec, l'abolition du monopole des syndicats financiers torontois sur l'émission des obligations du gouvernement du Québec, la création de la Société générale de financement et de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

CONSIDÉRANT que son décès est une perte inestimable pour le Québec;

CONSIDÉRANT qu'il a su représenté dignement le rôle que peuvent jouer les hommes d'État et il demeurera une réelle source d'inspiration pour les québécois et les québécoises;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE les membres du conseil municipal et l'administration municipale soulignent l'effort et l'énergie qu'a consacré feu Jacques Parizeau aux intérêts des québécois et québécoises;

QUE les membres du conseil municipal et l'administration municipale offrent ses sincères condoléances à la famille et aux proches de feu Jacques Parizeau.

**RÉSOLUTION
2015-06-196**

**DÉMISSION DE MONSIEUR VINCENT LABELLE À TITRE DE POMPIER EN DATE DU
5 JUIN 2015 ET OUVERTURE D'UN POSTE**

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent Labelle a remis sa démission à titre de pompier et lieutenant éligible à la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 25 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal remercie monsieur Vincent Labelle pour les services rendus à la Ville;

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture d'un poste de pompier conformément à la convention collective des pompiers de la Ville.

**RÉSOLUTION
2015-06-197**

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS – OCTROI DU CONTRAT À RECY-GROUPE INC.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite à la recommandation du Service des Affaires juridiques et du greffe datée du 10 juin 2015 concernant la destruction des documents, plus précisément les cartes d'appels 9-1-1 du Service de police de 1996 à 2001;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les archives, la Ville a adopté, le 7 juillet 2014, un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière ne peut, notamment se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste datée du 10 juin 2015 produite par madame Isabelle Lauzon, adjointe administrative – greffe et archives, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville octroi le contrat de destruction desdits documents à Recy-Groupe inc., conformément à l'offre de services de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense d'environ 30 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-527 Greffe – équipement - entretien.

**RÉSOLUTION
2015-06-198**

CONTRÔLE DES ANIMAUX – ADJUDICATION DU CONTRAT – L'ARCHE DE NOÉ RÉCUPÉRATION INC.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté les règlements n° 372 et ses amendements, relatifs aux chiens, aux chats et aux autres animaux, et n° 373 et ses amendements, décrétant nuisibles certaines catégories de chiens;

CONSIDÉRANT que suivant les termes de l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la Ville concernant les animaux;

CONSIDÉRANT que le contrat accordé pour les fins de l'application des règlements n^{os} 372 et 373 ainsi que leurs amendements mentionnés précédemment viendra à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville a reçu des offres de services dont celle déposée par la firme L'Arche de Noé Récupération inc., établissant ses coûts et ses services de la façon suivante :

- un montant forfaitaire de 600 \$/mois comprenant service téléphonique, disponibilité 24hres/jr, 7 jrs/sem. ainsi qu'un espace d'accueil pour les animaux réfugiés;
- 85 \$/intervention (déplacement);
- 125 \$ pour la cueillette d'un chevreuil;
- 14 \$/jr pour la pension d'un animal et ce, pour un maximum de 5 jours;
- lorsqu'une euthanasie d'urgence est nécessaire, les coûts sont assumés par L'Arche de Noé Récupération inc.

CONSIDÉRANT que l'offre de services de la firme L'Arche de Noé Récupération inc. était la moins onéreuse;

CONSIDÉRANT que par conséquent, l'autorité compétente, soit la Ville, émettra elle-même les licences pour les chats et les chiens conformément aux règlements n^{os} 372 et 373 et leurs amendements ainsi que la fixation du prix des licences;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville adjuge à la firme L'Arche de Noé Récupération inc., le contrat pour l'application d'une partie des règlements n^{os} 372 et 373 et leurs amendements, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017 selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise;

QUE la Ville se réserve le droit, sans pénalité, de mettre fin à cette entente de services en tout temps en expédiant à l'autre partie un avis écrit à cette fin, au moins trois (3) mois avant la date à laquelle la Ville compte résilier ladite entente, le cas échéant;

QUE la Ville délègue de nouveau à l'administration municipale, la responsabilité d'émettre toute licence pour les chats et les chiens jusqu'au 30 juin 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-290-00-459 Sécurité publique – Contrôle animalier.

**RÉSOLUTION
2015-06-199**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 MAI AU 4 JUIN 2015

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 mai au 4 juin 2015 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements 93 481,59 \$

Liste au 4 juin 2015 chèques n^{os} 13194 à 13285 1 750 283,04 \$

Chèques n^{os} 13166 à 13193 14 491,28 \$

Déboursés par retraits bancaires 238 403,07 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 2 096 658,98 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-06-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-06-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le greffier adjoint le 3 juin 2015, conformément à la Loi;

Madame Diane Gaudette, trésorière, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2014 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, Raymond, Chabot, Grant, Thornton, sur les états financiers 2014, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

RÉSOLUTION 2015-06-200

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 70, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, le changement de la localisation de la porte d'entrée principale et d'ajouter une fenêtre à l'ancien emplacement de la porte principale;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à changer la galerie avant en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2015-23-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- la porte actuelle soit conservée à l'endroit actuel;
- des croisillons soient ajoutés à la porte actuelle et sa couleur pourra être changée au besoin;
- la porte ajoutée s'agence avec la porte actuelle, notamment en ce qui concerne la fenêtre. Le choix présenté comportant la plus grande fenêtre est acceptable, avec ou sans la petite section de droite.

RÉSOLUTION 2015-06-201

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 986, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la demande consiste à créer une nouvelle ouverture sur le bâtiment principal pour y installer un puits de lumière sur un versant du toit;

CONSIDÉRANT que le puits de lumière sera de même dimension que celui existant, mais sur un autre versant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2015-24-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2015-06-202**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville veut formuler une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux de construction ou remplacement d'un ponceau enfoui à l'intersection des rues Balmoral et des Grives;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est évalué à 31 000 \$ et la Ville s'engage à payer un montant d'environ 16 000 \$, soit plus de la moitié du coût des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville présente une demande de subvention de 15 000 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

QUE la Ville confirme auprès du ministère des Transports du Québec, son engagement à payer un peu plus de la moitié des coûts desdits travaux, soit un montant d'environ 16 000 \$ et en accepte la gestion;

QUE monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, agisse à titre de personne responsable du dossier et est autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin, incluant les formulaires de demande de subvention;

QUE le conseil municipal demande l'appui de monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas, à la demande d'aide financière de la Ville, considérant la complexité des travaux et, notamment parce que la Ville n'a pas bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme durant les trois (3) dernières années;

QUE la Ville confirme auprès du ministère des Transports du Québec et de monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas, qu'elle peut transmettre à tout moment, tout argumentaire ou toute justification sur l'intérêt technique des travaux à réaliser;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Immobilisations - transport.

**RÉSOLUTION
2015-06-203**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE D'OXFORD – AVIS DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT que des travaux d'infrastructures ont débuté depuis peu sur la rue d'Oxford;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux, la quantité exécutée de l'article E-2 de la Phase 1, rue d'Oxford (reconstruction des entrées privées) dépassera la quantité prévue au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville accepte l'avis de changement de modification de la quantité exécutée de l'article E-2 de la Phase 1/Oxford (reconstruction des entrées privées) de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant maximal de 9 880 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448 Immobilisations – travaux rues Prince-Edward et d'Oxford.

**RÉSOLUTION
2015-06-204**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES RUES D'OXFORD, DU PRINCE-EDWARD ET MAPLE – OCTROI D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – FIRME D'INGÉNIERIE GÉNIPUR INC.

CONSIDÉRANT que des travaux d'infrastructures sur les rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple sont en cours de la réalisation;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Génipur inc. a formulé à la Ville une demande d'octroi d'honoraires professionnels supplémentaires pour la réfection de la rue Maple, le prolongement de l'aqueduc sur la rue St-John pour fin de bouclage et des travaux d'insertion dans le ponceau de l'embranchement Charbonneau-Bernard;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme maximale de 16 100 \$, plus les taxes applicables, à la firme d'ingénierie Génipur inc. pour les projets de réhabilitation des infrastructures des rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple mentionnés précédemment;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448 Réhabilitation des rues - d'Oxford et du Prince Edward.

**RÉSOLUTION
2015-06-205**

MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL – OCTROI D'UN MANDAT – FIRME D.M. SÉCURITÉ & ALARMAXIMUM

CONSIDÉRANT que la Ville doit mettre aux normes son système de sécurité incendie de l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme D.M. Sécurité & AlarMaximum datée du 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 juin 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville adjuge le contrat pour la mise aux normes du système d'alarme incendie de l'hôtel de Ville pour un montant de 14 860,52 \$, taxes applicables incluses, à la firme D.M. Sécurité & AlarMaximum;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-030-00-000 – Immobilisations – sécurité publique.

**RÉSOLUTION
2015-06-206**

AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE À L'ENCHÈRE – TRACTEUR KUBOTA (F2400) AVEC ÉQUIPEMENTS – LES ENCANS RITCHIE BROS (CANADA) LTÉE

CONSIDÉRANT que le tracteur de marque Kubota de l'année 1995 avec balai, souffleuse, gratte et tondeuse appartenant à la Ville, sont des équipements qui ne présentent aucune utilité pour la Ville puisqu'ils ont été remplacés dernièrement par un nouveau tracteur avec équipements;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de procéder à une vente à l'enchère pour trouver un acquéreur pour un prix équivalent à la valeur marchande;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal autorise Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de vendre le tracteur de marque Kubota de l'année 1995 avec ses équipements (balai, souffleuse, gratte et une tondeuse) selon les conditions énumérées ci-dessus et le contrat de vente à l'enchère;

QUE le conseil municipal autorise monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à signer ledit contrat.

**RÉSOLUTION
2015-06-207**

ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – COMMANDITE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire afin d'offrir un (1) concert de musique à l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 60 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville achète une commandite au montant de 60 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2015-06-208**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE ESPACE LIBRE EXPRESSION – MAISON DES JEUNES DES QUATRE FENÊTRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre Espace Libre Expression;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité présentée par la Maison des Jeunes des Quatre fenêtres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 28 mai 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville offre la gratuité de cette salle, les 10 et 11 juin 2015, à l'organisme la Maison des Jeunes des Quatre fenêtres pour tenir leur assemblée générale annuelle ainsi qu'un spectacle.

**RÉSOLUTION
2015-06-209**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – CENTRE PÉRINATAL LE BERCEAU

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par l'organisme Centre périnatal Le Berceau;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services d'accompagnement et de soutien aux futurs et nouveaux parents de la région de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal offre une gratuité de cette salle, en octobre ou novembre 2015, à l'organisme Centre périnatal Le Berceau pour la tenue d'une activité de levée de fonds, selon la disponibilité de cette salle.

**RÉSOLUTION
2015-06-210**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que la mission de cette société est d'acquérir des archives et de diffuser l'histoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

DE verser la somme de 200 \$ à la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, le tout conformément à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 – Loisir - subventions aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION
2015-06-211**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique est de favoriser toute initiative visant à assurer aux familles d'Otterburn Park la possibilité de participer à différentes activités de loisir;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la part du Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire dont font partie des jeunes otterburnois;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des critères de cette politique est de répondre à des besoins identifiés de la communauté otterburnoise;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville accorde une subvention de 200 \$ à Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION
2015-06-212**

APPUI DE LA VILLE – PROJET DE REVITALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT-HUDON ET DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT qu'un des chalets d'hébergement de La Colonie Les Bosquets Albert-Hudon (ci-après les Bosquets) est vétuste et se doit d'être remplacé à court terme;

CONSIDÉRANT que la Société pour les enfants handicapés du Québec (ci-après la Société) veut se donner une vue d'ensemble de son site, les Bosquets, ainsi qu'un plan de revitalisation de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Société et les Bosquets sont à la recherche de soutien financier;

CONSIDÉRANT que, notamment la Société présentera une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) mis sur pied par le gouvernement fédéral lors du 150^e anniversaire de la Confédération;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, ce programme vise à appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires et plus particulièrement à soutenir les organismes à but non lucratif dans toutes les collectivités du Québec qui mettent à la disposition des citoyens des infrastructures qui contribuent à la vitalité et au dynamisme des collectivités;

CONSIDÉRANT que les Bosquets ont toujours voulu se doter d'un gymnase ou d'une grande salle d'activités afin d'accueillir leur clientèle pour des activités physiques et sportives et de permettre son utilisation par les citoyens otterburnois;

CONSIDÉRANT que la Société et les Bosquets demandent à la Ville, un appui politique à la demande de subvention et un engagement de conclure une entente d'utilisation du gymnase ou de la grande salle d'activités à certaines périodes pour répondre aux besoins de la Ville et de ses organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville appuie la demande de subvention de la Société pour les enfants handicapés du Québec qu'elle adressera au gouvernement fédéral pour la

construction d'un gymnase ou d'une grande salle d'activités sur le site de La Colonie Les Bosquets Albert Hudon;

QUE la Ville confirme son intérêt à conclure une entente de partenariat avec la Société pour l'utilisation du gymnase ou de la salle d'activités à certaines périodes de la semaine, pour les clientèles municipales aussi bien de nature sportive que de la petite enfance et du troisième âge.

**RÉSOLUTION
2015-06-213**

**CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SAISON
ESTIVALE 2014**

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn demande à la Ville de lui verser la quote-part établit à 6 000 \$ pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville verse la somme de 6 000 \$ au Club de canotage Otterburn à titre de quote-part pour l'année 2014;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION
2015-06-214**

**LOCATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DU CENTRE EDMOND AUCLAIR – TOURNAGE
CINÉMATOGRAPHIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que madame Karine Bélanger, représentante des compagnies 9174-5018 Québec inc. et Coop Vidéo de Montréal, a adressé au Service du loisir et de la culture une demande pour la location de la piscine municipale du Centre Edmond Auclair dans le cadre du tournage d'un court métrage du 17 au 21 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise la location de la piscine municipale du Centre Edmond Auclair aux compagnies 9174-5018 Québec inc. et Coop Vidéo de Montréal, dans le cadre du tournage d'un court métrage qui se tiendra du 17 au 21 août 2015;

QUE monsieur Yves Dubois, directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture, agisse à titre de personne responsable du dossier et est autorisé à signer l'entente de location de la piscine municipale.

**RÉSOLUTION
2015-06-215**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE DE
SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu a adressé une demande de subvention à la Ville pour soutenir les services, nommés « Ventre plein, j'apprends bien » et « Rentrée scolaire », destinés à plusieurs enfants de l'école Mountainview à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que certains enfants, issus de familles moins bien nanties, reçoivent à tous les jours, au moins une collation nutritive et dans d'autres cas, des repas complets;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal verse une subvention de 200 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu pour les services « Ventre plein, j'apprends bien » et « Rentrée scolaire »;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959 Subventions aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION
2015-06-216**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA POINTE-VALAINE – COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par la Coopérative de développement régional de la Montérégie afin de tenir son rassemblement régional pour les Coopératives jeunesse de services et, plus particulièrement, d'offrir aux adolescents une journée d'activité et de formation où ces derniers pourront partager leurs expériences et leur projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de développement régional de la Montérégie offre des services afin de favoriser l'autonomie chez les adolescents, en leur offrant un lieu, des moyens, des ressources, de la formation et un support continu afin qu'ils puissent s'approprier des projets collectifs via la création de leur propre entreprise durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal offre une gratuité de cette salle, à la Coopérative de développement régional de la Montérégie, le 4 août 2015, pour tenir leur rassemblement régional pour les Coopératives jeunesse de services.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h01 à 21h37 :

- | | |
|---------------------------|--|
| 1. Jean Mailly | Stationnement à la Pointe-Valaine |
| 2. Anne Richard | Cuisine collective – Dépôt d'un document |
| 3. Michel St-Jean | Lotissement |
| 4. Misha Thibodeau | Piscine – Dépôt d'un document |
| 5. Juliette Parent | a) Eau sur son terrain
b) Arbres qui ont endommagé sa toiture |

**RÉSOLUTION
2015-06-217**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h38.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière